



BESOIN DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat
et de Rénovation Urbaine

Aides aux
propriétaires



Rénovation
énergétique



Travaux façade



Adaptation
de l'habitat



Informations sur
www.cavaillon.fr

L'OPAH-RU est un programme partenarial de réhabilitation des logements en cœur de ville d'une durée de 5 ans.

Propriétaires occupants, copropriétaires

Vous souhaitez...

- Faire des économies d'énergie ?
- Adapter votre logement au maintien à domicile ?
- Le mettre aux normes d'habitabilité ?
- Engager des travaux dans les parties communes ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide jusqu'à 80% du montant TTC des travaux (plafonnée et sous conditions de ressources et de l'état de votre logement).

Propriétaires bailleurs

Vous souhaitez...

- Réhabiliter votre logement (occupé ou vacant) ?
- Améliorer sa performance énergétique pour atteindre au minimum une étiquette énergétique D ?

Vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale sur vos revenus en vous engageant à louer, en résidence principale, et pendant 6 ans, à des ménages sous conditions de ressources (convention à signer avec l'ANAH).

Opération façades

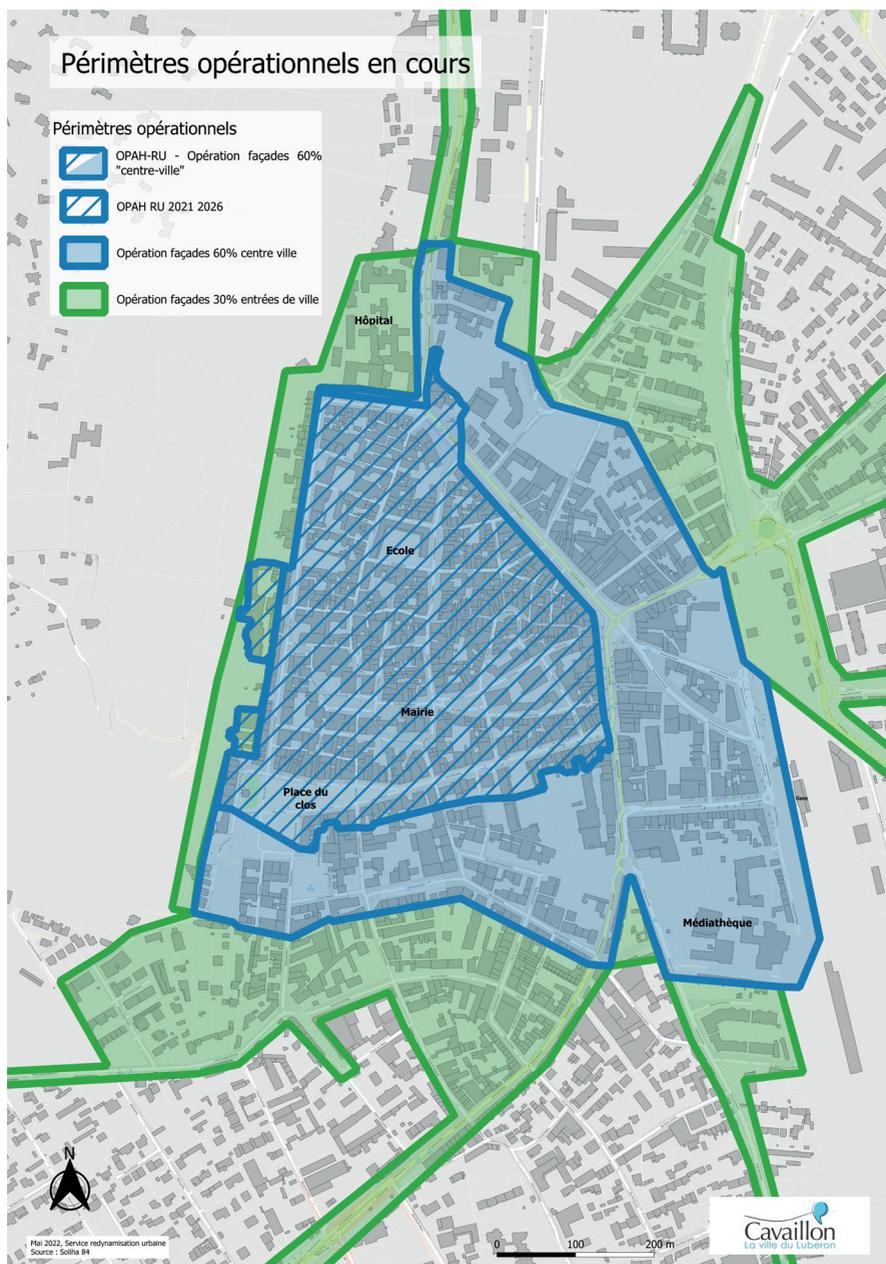
Vous êtes propriétaires...

La Ville de Cavillon vous aide financièrement à rénover la façade de votre bâtiment jusqu'à 60% du coût des travaux hors taxes.

Périmètre sur la page de droite de ce document.

Les 4 enjeux :

- Faire des économies d'énergie
- Rénover les logements dégradés
- Améliorer les petites copropriétés
- Adapter votre logement au maintien à domicile



La marche à suivre pour bénéficier des aides...

Avant de commencer tout travaux

- 1 **Contactez SOLIHA Vaucluse par téléphone, courriel ou rendez-vous en permanence. Appels et services gratuits ;**
- 2 **Un technicien SOLIHA Vaucluse se rend à domicile et effectue un diagnostic personnalisé, gratuit et sans engagement ;**
- 3 **Votre conseiller SOLIHA Vaucluse vous aide à monter les dossiers de demande de subventions ;**
- 4 **L'ANAH et la commune de Cavaillon vous notifient l'accord d'attribution des subventions ;**
- 5 **Une fois l'accord obtenu, vous pouvez démarrer les travaux. Le versement des subventions se fait sur présentation des factures. Les travaux (pose et fournitures) doivent être réalisés par des artisans qualifiés.**



Contact SOLIHA Vaucluse

04 90 23 12 12

**Permanence téléphonique
du lundi au vendredi
8h - 12h et 13h - 17h**

**Permanence à Cavaillon
tous les mardis matin de 9h à 12h
Salle Vidau**